

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°609-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 609
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 910 820 \$ POUR LE PAIEMENT
DE TRAVAUX RELATIFS À LA STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU
VIEUX-MOULIN**

Que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 17 septembre 2026 et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Marie-Hélène Brunet
Greffière